

L'EDUCATION AU COEUR DE L'ECOLE POUR TOUS

Réponses au questionnaire. Liste BARENTIN-GAVERIAUX. Canton de TAVERNY

Permettez-moi de préciser en préambule que nous sommes sur une élection départementale et que les assemblées qui « sortiront » des scrutins des 22 et 29 mars n'auront pas toutes les compétences pour traiter l'ensemble des sujets qui touchent à l'école. Bon nombre des sujets abordés relèvent de l'Education nationale, donc de l'état. D'autre part votre questionnaire s'adresse individuellement aux candidats qui, une fois élus, ne devraient pas apporter de réponses individuelles mais collectives en fonction du groupe auxquels ils appartiendront.

1/ Quelle école voulons nous pour demain ?

***une école mixte**

Voilà un premier exemple dans lequel le département ne possède pas tous les leviers pour agir.

Il est évidemment regrettable que la carte scolaire soit autant malmenée par un système dérogatoire dont on ne maîtrise pas les critères.

Il semblerait que les transports scolaires sortent des compétences des départements.

L'aide aux communes pour la construction de logements sociaux doit être revue et ne peut se limiter aux zones ANRU.

L'accès, la qualité des bâtiments et leur entretien participent aux choix des familles. Il est nécessaire de réhabiliter les collèges, en particulier en zones sensibles, pour donner envie aux élèves d'y venir.

***une école laïque**

La réponse à votre question est écrite dans le chapeau qui la précède : « l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'état »

Notre conception de la laïcité passe à travers le respect des croyances des uns et des autres, élèves comme adultes, sans aucun prosélytisme ni signes ostentatoires d'appartenance religieuse, politique, sectaire...

Ceci ne doit en aucun cas éliminer toute discussion, tout programme, toute activité qui iraient à l'encontre de telle ou telle communauté.

***une école émancipatrice**

Permettre aux élèves un accès le plus large possible aux activités culturelles, sportives, solidaires, environnementales... est un objectif à atteindre donc la mise en place de moyens pour diversifier l'offre en coopération avec les communes et les EPCI s'impose. L'encouragement des clubs, sur la pause méridienne par exemple, est aussi un moyen d'élargir cet accès.

Le département du Val-d'Oise propose un certain nombre de dispositifs, il faut les faire connaître et encourager les établissements à les utiliser.

2/L'égalité d'accès au système éducatif public

***la gratuité...**

Vaste domaine, toujours posé, jamais résolu.

Pour répondre directement et franchement à votre question, nous n'avons pas de « recette » (sans jeu de mot) miracle. Il y aurait sans doute nécessité à se mettre autour d'une table avec l'ensemble des partenaires du monde éducatif pour trouver des réponses.

Quelques pistes de réflexions toutes personnelles : dotation spécifique aux CDI pour l'achat de séries de livres, de cahiers d'exercices ... travail en synergie avec les bibliothèques et médiathèques locales, recours plus systématique au numérique par un équipement en tablettes, budget fléché pour les sorties pédagogiques...

Une petite remarque de jp Barentin, prof pendant près de 40 ans et Conseiller général depuis 7 ans

je n'ai jamais été confronté à une demande d'installation d'antenne relais ou de panneaux publicitaires dans l'enceinte d'un établissement. Si cela devait arriver, je m'y opposerais !

***Scolarité et handicap**

Beaucoup de progrès ont été faits mais beaucoup restent à faire dans ce domaine.

La première est d'ordre administratif. Les familles qui doivent remplir un dossier MDPH sont confrontées à un véritable parcours du combattant. La procédure peut prendre plusieurs mois voire plus d'un an. L'aide aux associations qui conseillent les handicapés ou leur familles doit être intensifiée, le parcours administratif simplifié et le nombre d'intervenants (social, médical, logistique, personnels accompagnants) augmenté.

La notion de solidarité à l'intérieur des établissements doit être encouragée pour ne pas dire inculquée !

***Education prioritaire**

Une partie de la question semble redondante par rapport aux précédentes (gratuité, mixité).

Il apparaît indispensable qu'une concertation soit mise en place, entre l'état, les assemblées départementales et les communes, pour dresser la carte de l'éducation prioritaire.

***Soutien scolaire**

Le soutien et l'approfondissement devraient être intégrés dans les DHG. Force est de constater (les dernières dotations le prouvent) que ce n'est plus le cas. Les partenariats avec le tissu associatif sont indispensables. Le rétablissement, sans doute sous d'autres formes et avec d'autres critères, des contrats CIVIQ, doit être étudié.

3/La vie scolaire

***La restauration**

Il est incontestable que la cuisine de production intégrée permet plus de liberté, d'autonomie et de créativité. Encore faut-il trouver le bon chef, ce qui n'est pas toujours facile.

Nous ne rejetons pas le système de cuisine centrale et de liaison froide garant de sécurité alimentaire quand la chaîne du froid est respectée. Pour ce qui est de la qualité, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, tout dépend des moyens que l'on met pour remplir les assiettes.

Le Val-d'Oise est un département qui possède des ressources dans le domaine de l'agriculture (arboriculture, maraîchage, élevage) il est donc possible d'associer ces professionnels à la vie des restaurants scolaires dans la production d'aliments et l'animation des établissements. Le travail autour du commerce équitable, des produits bio, des produits de saison est un axe de réflexion pour développer l'intérêt des jeunes convives.

***L'orientation**

Le CIO est l'outil de proximité qui permet aux élèves, aux parents et aux enseignants de trouver des solutions les mieux adaptées pour les parcours individuels de chacun. Cette proximité est nettement compromise par le regroupement de plusieurs de ces structures locales. La présence des conseillers dans les établissements n'est heureusement pas remise en cause et le recours à l'informatique permettra sans doute de pallier la disparition de certains centres.

La bourse aux stages peut être d'une grande utilité si les professionnels jouent le jeu, si l'offre est équitablement répartie sur l'ensemble du territoire et si la diversité des domaines proposés est réelle.

***Santé, médecine scolaire, PMI**

Une réponse simple à une question compliquée : recruter plus de médecins et mieux les payer.

Pour ce qui est de l'éducation sexuelle des adolescents commençons par s'assurer que cette partie du programme est bien traitée dans tous les établissements...mais ce n'est pas le rôle des assemblées départementales. Le travail avec les partenaires compétents semble indispensable : médecins et/ou

infirmières (peu d'infirmiers en place) scolaires, assistantes (peu d'assistants en place) sociales, planning familial, associations...certaines proposent une approche ludique de ces questions, théâtre interactif par exemple.

***transports scolaires**

Aux dernières nouvelles cette compétence ne serait plus dans les attributions des assemblées départementales.

4/L'entretien et l'équipement

***le déploiement du plan numérique**

Une réponse courte à une question longue : OUI

***l'hygiène des sanitaires**

Problème récurrent (sans jeu de mots) dans pratiquement tous les établissements et qui ne date pas d'hier et ne concerne pas que les collèges !! Les solutions n'ont jamais été trouvées, nous n'en n'avons pas. Nous seront très attentifs à celles qui sont proposées...et n'ont jamais été testées.

5/Et votre participation ?

On pourrait commencer par parler du cumul des mandats qui laisse peu de temps à certains élus pour se rendre, 3 ou 4 fois par an, à une réunion du CA...

Il est nécessaire que les établissements d'un même canton se coordonnent pour ne pas mettre leurs réunions le même jour à la même heure.

Pour le reste chaque élu doit prendre ses responsabilités et assurer le mandat que lui ont confié les électeurs.